



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 juillet 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 07 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 29 juin 2022, s'est réuni à Presle – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 45

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		F. VILLAND	X
Catherine	BRISSE (suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET			X
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE			X
Jean-Claude	MONTBLANC	LA CHAPELLE BLANCHE			X
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES		JF. DUC	X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		L. GOUVERNEUR	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		J. DONJON	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

110-2022 : ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC RGD SAVOIE MONT BLANC

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

La Communauté de communes Cœur de Savoie a mis en place en 2015 un service mutualisé pour l'instruction des actes d'urbanisme de ses communes membres.

Dans ce cadre-là, la Communauté de communes a adhéré à la régie des données Savoie Mont Blanc (RGD73/74) afin de disposer d'une part de l'accès au logiciel d'instruction en full-web R'ADS, qui évolue aujourd'hui vers NEXT'ADS, et d'autre part afin de pouvoir accéder par dématérialisation à l'ensemble des géo services et documents de planification de ses communes membres.

Jusqu'à présent, par son adhésion à la RGD73/74, la Communauté de communes permettait aux communes de Cœur de Savoie de bénéficier d'un prix d'accès privilégié puisque diminué de moitié.

Cette année, suite au changement de statuts de la RGD73/74, qui passe en groupement d'intérêt public (GIP), les formules d'adhésion aux géo services changent afin d'inciter à un regroupement des abonnements par la structure tutélaire à savoir la Communauté de communes.

Une présentation de ces modifications a été faite lors du comité des maires du 5 mai en présence des services de RGD 73/74.

Il est proposé aujourd'hui d'adhérer au groupement d'intérêt public RGD SAVOIE MONT BLANC –(GIP), qui a pour objet la gestion et la valorisation de données géolocalisées et de données publiques au service des collectivités et organismes assurant une mission de service public des départements de Savoie et de Haute-Savoie.

Dans ce cadre, il a pour missions de :

- Mutualiser la production et l'actualisation des référentiels de données.
- Gérer le Réseau d'informations et de services (RIS 73-74) pour collecter et partager les référentiels et les données thématiques des partenaires.
- Administrer une infrastructure de données au service de ses membres et utilisateurs pour héberger et diffuser les données via des services de consultation ou d'exploitation dans le respect de la directive INSPIRE.
- Assurer l'expertise en gestion de base de données, le support technique, et la formation des utilisateurs.
- Animer le réseau de géomaticiens des départements de Savoie et de Haute-Savoie
- Exercer le rôle d'autorité publique locale compétente ou de coordonnateur technique pour la production, l'actualisation, et la diffusion du Plan de corps de rue simplifié (PCRS) et du Référentiel topographique à très grande échelle (RTGE).
- Le GIP peut en outre exercer toute autre mission complémentaire se rattachant à son objet social, après accord du conseil d'administration.

Le GIP est considéré comme agissant pour le compte de ses adhérents dans le cadre des prestations *in house* relevant des missions statutaires ci-dessus dès lors qu'il accomplit plus de 80 % de ses missions pour le compte de ses membres.

Pour adhérer au GIP, il convient d'approuver par délibération :

- La convention constitutive du GIP et de son règlement intérieur ;
- Les conditions d'adhésion au GIP ;
- Pour les EPCI, la décision de prendre en charge l'abonnement des communes aux géoservices de la RGD ;
- Les conditions générales d'utilisation des données ;
- La désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au collège des membres de l'assemblée générale du GIP, habilités à signer la demande d'adhésion

Concernant les modalités d'adhésion, elles sont modifiées à compter du **01 janvier 2023**.

Le barème d'abonnement est établi en fonction de la taille de la collectivité, avec un tarif préférentiel sur les abonnements mutualisés conformément au barème ci-dessous :

13/01/2022

**RGD
SAVOIE MONT BLANC**
⚡

BAREME 2022

	Abonnement annuel		
	Part fixe	Part variable par habitant	Maxi
Commune	200 €	0,90 €	3 500 €
Communauté de communes, Commune fusionnée	3 000 €	0,65 €	10 000 €
Communauté d'agglomération	4 500 €	0,25 €	22 000 €
Autres EPCI, syndicat, régie	4 500 €	0,25 €	6 000 €
Organisme départemental	7 000 €		
Conseil départemental	39 000 €		

Nombre total d'utilisateurs	1 à 10 utilisateurs	11 à 100 utilisateurs	> 100 utilisateurs
		1,0	1,5

Fonctionnalités	Coefficient
Accès aux données par flux ou extraction	0,8
Géoservice	1
Rediffusion Extranet	1,5

Mutualisation des abonnements	Coefficient
Communes + EPCI non adhérent au GIP	0,8
Communes + EPCI adhérent au GIP	0,7

Dans le cadre de l'abonnement mutualisé, l'adhésion pour Cœur de Savoie – la Communauté de communes et ses communes membres, passe de 53 056 € en 2021 à 38 900€ en 2023. L'année 2022 est une année particulière au sens où elle intègre les mois supplémentaires jusqu'à la fin de l'année civile pour les abonnements dont la date de renouvellement tombait en cours d'année. Les abonnements 2023 débuteront tous au 1^{er} janvier 2023.

Organisme	Population	Montant 2021	Barème 2022
41 communes	38 231	42 742 €	40 943 €
CC Cœur de Savoie		10 314 €	22 000 €
Total		53 056 €	62 943 €

	Population	Adhésion GIP	Abonnement
Communes + Communauté de communes	38 231	400 €	38 900 €

La contribution représentant peu ou prou 1€ par habitant, la proposition de répartition entre les communes et la communauté de communes, comme présentée en comité des Maires du 16 juin, est la suivante :

- Part intercommunale : 50% de la contribution annuelle
- Parts communales : 50% restant, au prorata de la population actualisée au 1^{er} janvier de chaque année

La Communauté de communes règlera globalement la contribution du territoire au GIP et émettra un titre de recettes à l'encontre des communes pour la part incombant à chacune.

Ainsi, à titre d'information, la part intercommunale s'élèverait en 2023 à 19 450 € et celles des communes globalement à 19 450 € également, portant l'abonnement 2023 pour chaque commune selon le tableau ci-après, déterminé provisoirement avec les données de population connues au 1^{er} janvier 2022.

REPARTITION part des 41 communes RGD 73-74 - Année 2023 - proposition

part EPCI (50%)	19 450 €			
part des 41 communes (50%)	19 450 €	clé de répartition : population 38231 habitants		
COMMUNE	Population INSEE 2019	% en population habitant par communes sur Cœur de Savoie	montant 2021 pour mémoire	Montant 2023 arrondi
APREMONT	1008	2,64	1009	513
ARBIN	790	2,07	1004	402
ARVILLARD	867	2,27	1009	441
BETTON BETTONNET	312	0,82	485	159
BOURGNEUF	701	1,83	1010	357
CHAMOUSSET	607	1,59	1010	309
CHAMOIX SUR GELON	969	2,53	1010	493
CHAMPLAURENT	34	0,09	343	17
CHATEAUNEUF	939	2,46	954	478
CHIGNIN	979	2,56	1009	498
COISE	1291	3,38	979	657
CRUET	1060	2,77	1151	539
DETRIER	437	1,14	543	222
FRETERIVE	623	1,63	1290	317
HAUTEVILLE	358	0,94	521	182
LA CHAPELLE BLANCHE	593	1,55	1639	302
LA CHAVANNE	785	2,05	896	399
LA CROIX DE LA ROCHETTE	390	1,02	620	198
LA TABLE	436	1,14	1009	222
LA TRINITE	341	0,89	620	174
LAISSAUD	701	1,83	1261	357
LE BOURGET EN HUILE	151	0,39	438	77
LE PONTET	121	0,32	275	61
LE VERNEIL	106	0,28	275	54
LES MOLLETES	853	2,23	1261	434
MONTENDRY	56	0,15	343	28
MONTMELIAN	4173	10,92	3500	2123
MYANS	1323	3,46	0	673
PLANAISE	560	1,46	1261	285
PORTE DE SAVOIE	3884	10,16	2824	1976
PRESLE	444	1,16	1009	226
ROTHERENS	380	0,99	620	193
ST JEAN DE LA PORTE	1027	2,69	1009	522
ST PIERRE D'ALBIGNY	4200	10,99	3500	2137
ST PIERRE DE SOUCY	433	1,13	762	222
STE HELENE DU LAC	813	2,13	1261	412
VALGELON LA ROCHETTE	4260	11,14	2208	2167
VILLARD D'HERY	266	0,70	688	135
VILLARD LEGER	465	1,22	1010	237
VILLARD-SALLET	294	0,77	438	150
VILLAROUX	201	0,53	688	102
Total	38231	100,00	42 742,00	19 450

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes au Groupement d'intérêt public RGD SAVOIE MONT BLANC ;
- **APPROUVE** la convention constitutive du Groupement d'intérêt public RGD SAVOIE MONT BLANC son règlement intérieur et financier, et les conditions générales d'utilisation des données ;
- **REGLE** la contribution annuelle correspondante à compter du 01 janvier 2023
- **REGLE** au GIP l'abonnement des communes de la communauté de communes aux géoservices de la RGD ;
- **REPERCUTE** une quote-part de la contribution annuelle à chaque commune membre selon la règle de répartition présentée ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires en dépenses et en recettes au budget de chacun des exercices concernés à compter de 2023 ;
- **DESIGNE** Madame Nicole BOUVIER (Maire de Bourgneuf et déléguée communautaire), comme représentant au groupement d'intérêt public RGD SAVOIE MONT BLANC, et Monsieur Emmanuel COUX (Conseiller municipal de Saint Hélène du Lac et délégué communautaire suppléant) comme représentant suppléant.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Présidente,



Béatrice SANTAÏS

